



COURRIER DU VALAIS.

PRIX D'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE · Pour le canton du Valais et toute la Suisse, franc de port. 11 francs fédéraux pour un an. — 6 francs pour 6 mois. — 4 francs de France pour 3 mois. — Pour l'étranger, franc de port jusqu'à la frontière, 1 an, 16 francs de France. — 6 mois, 9 francs de France. — 3 mois, 5 fr. de France.
ON s'abonne au bureau du COURRIER DU VALAIS. — En Suisse dans tous les bureaux des postes.

PRIX D'INSERTION : Pour une annonce de 4 lignes et au-dessous, 50 centimes. Pour une annonce au-dessus de 4 lignes, 15 centimes la ligne. — Les insertions répétées paient moitié du prix pour la seconde fois, et le tiers du prix pour la troisième fois. — Les lettres, etc., doivent être adressées franco au bureau du journal, à Sion.
Les annonces avec leur coût doivent être adressées au gérant du journal.

Les abonnés qui ne renverront pas un des trois premiers numéros de ce journal sont censés continuer leur abonnement.

CANTON DU VALAIS.

Ainsi qu'on devait s'y attendre et que nous l'avions annoncé d'avance, le peuple français vient de couvrir de son approbation le coup d'Etat du 2 décembre. Par son vote, il a déclaré qu'on pourra impunément renverser une Constitution et s'attribuer le droit de lui en donner une nouvelle.

Ce résultat ne doit pas nous surprendre. La nation française est le peuple le plus mobile, le plus changeant, le plus impressionnable qui existe. Avec plus de suite dans les idées, avec plus de persévérance dans les opinions, avec plus de solidité dans les affections, elle serait la première nation du monde, car Dieu lui a tout prodigué à pleines mains. Elle règne par le génie, par les arts, par la valeur militaire, par les souvenirs, par la littérature, par l'esprit et le goût. Ses orateurs, ses poètes, ses grands hommes de guerre, ses artistes célèbres lui font une auréole de gloire que tous lui envient et qui ne peut lui être disputée. Malheureusement si sa grandeur peut être comparée à l'immensité de l'Océan, son inconstance naturelle appelle aussitôt un autre rapprochement : elle est mouvante et agitée comme les flots !

Est-elle en république ? Elle soupire après le gouvernement d'un seul. En revanche, sous la monarchie, elle ne rêve que la république. Obtient-elle ce qu'elle désire : république, légitimité, empire, quasi-légitimité ? six mois après elle n'en voudrait plus. Quand Louis-Napoléon Bonaparte aura concentré tous les pouvoirs dans sa main, elle n'aura pas de repos qu'elle ne l'ait renversé.

Comptez tous les gouvernements qui se sont succédé dans ce grand pays depuis la première révolution jusqu'à nos jours et dites si cette lé-

gè eté n'est pas de l'essence du caractère national.

A peine le sang de Louis XVI a-t-il rougi la terre, que la convention nationale se déchire de ses propres mains. La convention tombe et le directoire lui succède. Un jeune général s'installe bientôt à la place du directoire. Le consulat à temps limité se modifie en consulat à vie. Peu après, le magistrat républicain ceint la couronne impériale. Lasé du joug, le peuple abandonne son souverain pour en prendre un autre de la main des rois étrangers. Mécontent du changement, il revient à l'homme qu'il avait abandonné. La légitimité reparait dans la personne de Louis XVIII qui chasse Napoléon comme Napoléon l'avait chassé. La restauration succombe en juillet 1830. Une nouvelle dynastie est appelée au trône. Après 18 ans de règne, la république hérite de la quasi-légitimité. Bientôt la république est renversée et la dictature militaire lui succède.

Toutes ces révolutions, tous ces coups d'Etat, tous ces changements, sont successivement acclamés, approuvés, encensés. Après chacune de ces grandes catastrophes, le peuple français s'imaginer, de bonne foi, avoir fait une œuvre durable et assuré pour longtemps son avenir. Mais son extrême mobilité lui fait prendre en haine l'objet de ses prédilections du moment, et à l'enthousiasme succède promptement la froideur. Les mêmes mains qui ont élevé un gouvernement sur le pavois, le laissent ensuite retomber dans la poussière, avec la plus parfaite impassibilité. La foule assiste, indifférente ou railleuse, à ces éternels déménagements des Tuileries, en même temps qu'elle salue de ses applaudissements le nouveau locataire de l'hôtellerie nationale.

L'immense quantité de suffrages donné à Louis-Napoléon a donc assez peu d'importance, au point de vue de la stabilité et de la durée. On ne proteste pas, en France, contre un grand événement, au moment où il s'accomplit et on est d'autant moins porté à le faire que personne ne se sent lié pour l'avenir. Croit-on, par exemple, qu'en votant pour le président, les légitimistes renoncent au roi par la grâce de Dieu,

les orléanistes à leur souverain par le choix de la nation, les républicains à la démocratie telle qu'ils la comprennent, les socialistes à la réforme de l'ordre social actuel, les impérialistes au gouvernement absolu ? Oh ! ce n'est pas ainsi qu'ils l'entendent ! Pour eux, l'événement du 2 décembre n'est qu'un accident et l'échec qu'ils ont éprouvé tout au plus une halte qu'ils doivent subir, mais qui ne leur fera perdre que peu de temps. Attendons quelque peu et nous verrons bientôt les partis, pris à l'improviste, lever la tête, se raviser et travailler à la conquête de leurs théories. Si le pouvoir se montre faible, on conspirera au grand jour, s'il est fort on l'attaquera par la sape et la mine. Comme Louis-Philippe qui pourtant devait se croire, lui, solidement assis, il pourra tomber devant quelque misérable question de banquet ou tel autre grain de sable, parce qu'à son insu le vide se sera fait autour de lui et qu'il n'y a rien de si passager en France que ce qui doit durer éternellement.

Le *Times* annonce et le journal de lord Palmerston le confirme, que la retraite de ce ministre est causée par l'adhésion qu'il a donnée au coup d'Etat du 2 décembre, adhésion à laquelle ses collègues n'ont pas voulu s'associer. Les journaux auraient donc pris le change sur les causes de la chute de cet homme d'Etat. Il paraît qu'en général les anglais se méfient du président et que leur politique sera une politique de réserve et d'expectative. Déjà des ordres ont été donnés pour mettre en état de défense les ports de la Manche.

On se rappelle que le Grand Conseil avait chargé le Conseil d'Etat d'insister auprès du Conseil fédéral pour que la marche de la messagerie fut organisée de manière à desservir toute la ligne du Valais, de St-Maurice à Brigüe, et cela afin de faire jouir toutes les parties du canton des avantages qu'on trouve à se servir de cette voiture plutôt que du courrier du Simplon.

Au mémoire adressé à ce sujet, le Départe-

FEUILLETON.

UN BOUILLON SALÉ.

Fréjus est une petite ville du département du Var, située à 5 lieues de Draguignan, chef-lieu du département, et à une demi-lieue de la mer, qui baignait autrefois ses murs, à en juger par les énormes anneaux qui y sont encore scellés, et auxquels on attachait les cordes qui retenaient les vaisseaux dans le port, alors que les ancres n'étaient point encore inventées.

Le commerce est presque nul à Fréjus, seuls quelques négociants expédient à Marseille des roseaux pour la pêche et du plaquet de liège.

La ville possède une seule auberge, où s'arrêtent les chaises de poste, et quelques commis-voyageurs, classe de la société éminemment furetière. Le père Pascal, propriétaire de cette auberge, est aussi maître de poste, et deux fois par jour, à heures fixes, il tient une d'hôte table pour les voyageurs que les diligences transportent, et auxquels l'administration donne ici

30 minutes pour apaiser leur mâle-faim, mais cette table remplissant les quatre-vingt-dix-neuf centièmes du temps une ruineuse sinécure, fait passer des jours amers au propriétaire, dont la mauvaise humeur réagit souvent sur d'innocentes victimes.

D'ailleurs, et quoiqu'on dise, je ne vois pas de plus pauvres pratiques pour les maîtres d'hôtels, que celles que leur amènent ainsi les voitures publiques.

Le maître de l'hôtel, toujours guidé par l'espérance, prépare une foule de plats ; si les voyageurs n'ont pas faim, les dits plats restent pour le compte de l'hôtelier, mais ce qui arrive le plus communément, c'est ceci : sur une dizaine de voyageurs que contient une diligence, deux ou trois s'attablent ; et, véritables gargantuaux, engloutissent avec voracité ou fourrent dans leurs poches les provisions qui auraient satisfait les dix voyageurs. Le maître de l'hôtel ne fait réellement de bénéfice dans ces occasions que lorsque la table est au complet.

Or donc un jour que le père Pascal avait fait ses préparatifs ordinaires, un voyageur descendit seul de la diligence, et pour tout potage demanda un bouillon qui lui fut immédiatement servi.

- Combien ce bouillon, demanda le voyageur ?
- Trois francs, répondit le père Pascal avec un ton qui décelait de cruelles déceptions, sans cesse renaissantes.
- Comment trois francs !
- Oui, Monsieur, trois francs.
- Mais c'est impossible !
- C'est le prix habituel.
- Il faut alors prévenir les gens.
- Enfin, Monsieur, je vous le mettrai à 2 francs 50 centimes.
- Ah ! c'est un peu fort ! 2 fr. 50 pour un bouillon !
- Je ne peux pas faire mieux, c'est à prendre ou à laisser.
- Ah ! parbleu, si je pouvais vous le rendre ce serait avec plaisir, — voilà 2 fr. 50.
- Huit jours après cette petite aventure, le père Pascal reçut de Toulon une lettre ainsi conçue :
- « Monsieur Pascal, j'ai l'honneur de vous dire que votre bouillon était très-bon, mais un peu trop cher. »
- Farceur va ! se dit le père Pascal, se souvenant de cette circonstance.

ment des Postes a répondu, sous date du 6 novembre, comme suit :

« Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil fédéral vient de décider que le service de messagerie entre Lausanne et le Valais, dont l'extension jusqu'à Sion n'avait d'abord été accordée que pour l'été, continuerait d'être organisé sur ce pied pendant toute l'année.

Quant à la demande en prolongation de ce service jusqu'à Brigue, nous devons vous faire observer, Messieurs, que la fréquence sur ce parcours en-dessus de Sion n'est pas encore assez considérable pour justifier l'établissement d'un second service dans cette partie de votre canton, et nous vous prions d'ailleurs, Messieurs, de vouloir remarquer que le service du Simplon traverse cette contrée assez tôt dans la soirée pour pouvoir être qualifié de service de jour plutôt que de service de nuit.

Dans cet état de choses nous ne pouvons pas prendre en considération pour le moment la demande qui fait l'objet de votre lettre prémentionnée. »

Ce que le Conseil fédéral dit des heures auxquelles le courrier du Simplon traverse le Haut-Valais est vrai, mais ce point de vue n'était pas le seul qu'il fallût prendre en considération : par le fait de cette décision plusieurs districts sont privés de la faculté de voyager à prix réduit. Il y a, comme on sait, une différence notable entre le prix des places dans les deux voitures.

Nous espérons que ce n'est pas là le dernier mot du Conseil fédéral et que si « pour le moment » la demande du Valais n'a pas été accueillie, on sera plus heureux une autre fois.

Il arrive journellement en Valais des malheureux colons d'Afrique qui regagnent leur commune d'origine; ils sont pâles, misérables et peuvent à peine se soutenir. Quelques-uns d'entre eux, dépourvus de toutes ressources, n'ont pu traverser le canton de Vaud qu'au moyen des secours que l'administration leur a fournis, aussi celle-ci, pour ne pas être constituée en perte, a-t-elle séquestré leurs malles lorsqu'ils ont passé à Bex. Informé de ce fait, le gouvernement doit avoir pris l'engagement de désintéresser l'administration vaudoise, sauf recours contre les individus ou les communes.

Les colons dont s'agit appartiennent à Ayent, Chamoson, Saxon, etc. Tous font le plus triste tableau de l'Eldorado qu'ils espéraient trouver en Afrique, et s'il faut les en croire, ceux qui ont échappé à la faim et aux fièvres, mais qui n'ont pu encore se mettre en route avec eux, n'ont plus qu'une pensée, celle de les suivre et de revenir au pays.

M. le commandant Amédée Dénériaz, de Sion, est décédé en cette ville, le 29 du courant, à l'âge de 63 ans.

Sa mort inattendue plonge dans l'affliction une nombreuse et intéressante famille qui l'entourait d'affection et de soins dévoués.

La ville de Sion perd en lui un citoyen honorable, le pays un sincère ami des institutions

Au fond, le père Pascal était un bon homme, mais il avait ses mauvais jours, où il prenait la société en grippe, et comme on a pu le voir, malheur alors au voyageur qui lui tombait sous la main.

Au bout de 15 jours, le père Pascal reçut une lettre de Montpellier qui lui disait :

« M. Pascal, j'ai l'honneur de vous dire que votre bouillon était très-bon, mais un peu trop cher. »

— Ah! c'est trop fort, dit-il, cela veut-il durer longtemps? Cela dura si longtemps que pendant trois mois le père Pascal recevait tous les quinze jours, tantôt de Nîmes, tantôt de Bordeaux ou de Toulouse une lettre avec ces mêmes mots :

« M. Pascal, j'ai l'honneur de vous dire que votre bouillon était très-bon, mais un peu cher. »

Le malheureux maître d'hôtel était exaspéré et défendit au porteur de lettres de mettre les pieds chez lui, sous peine d'une volée de coups de bâton, et pendant quelques semaines le père Pascal fut tranquille.

Un jour, un courrier arriva bride abattue et demanda si les appartemens étaient prêts?

— Quels appartemens? demanda le père Pascal.

libérales, le commerce un homme jaloux de continuer les traditions de probité et d'activité intelligente que lui avait laissées son père et ses frères.

Ses obsèques auront lieu jeudi 1er janvier.

Les immenses travaux d'endiguement entrepris et exécutés cette année sur la propriété de M. Nodler, vont probablement mettre le Valais dans l'obligation d'exhausser la route qui est au bas du village d'Olon, ou de lui faire subir une courbe assez prononcée pour éviter l'invasissement des eaux.

Quoique les travaux de M. Nodler constituent l'administration en dépenses inattendues, il n'est personne ici qui ne voie avec plaisir le Rhône reprendre son cours régulier sur une partie si notable de la route de poste de Sion à Sierre.

D'un autre côté, le système remarquable de digues qui s'exécutent sous la direction de M. Nodler fils, ingénieur civil, élève de l'école centrale de Paris, dans la propriété de son père, est une œuvre imposante qui pourra servir de spécimen pour des travaux de même nature dans la Suisse.

Nous voyons dans l'exécution rapide de ce beau travail un acheminement à la réalisation complète de la grande sucrerie projetée par M. Nodler.

Il est bien vrai que M. Nodler a fabriqué du sucre d'excellente qualité pendant deux années consécutives; cependant, à nos yeux, ces produits ne sont que les préliminaires d'un projet bien conçu; mais l'usine jusqu'à présent n'est véritablement qu'un provisoire; et nous attendons avec impatience le définitif qui nous paraît être une vraie source de prospérité pour notre canton.

Un homme de Bövernier a été trouvé gelé, entre Martigny et Vernayaz, il y a deux ou trois jours.

CONFEDERATION SUISSE.

On appelle notre attention sur la foule de barbarismes et de solécismes qui ont trouvé moyen de se donner rendez-vous sous la traduction française du *Recueil fédéral des signalements*; barbarismes et solécismes infiniment moins pardonnables que ceux qui accompagnent le petit écrit dont fait mention notre article précédent. Nous en citerons quelques échantillons pour donner une idée de la manière dont les germains de la chancellerie fédérale entendent traiter la pauvre langue des Welsches conquis de la Suisse romande.

« C'est ainsi que dans les dernières feuilles (pages 620 à 693) on nous entretient, entre autres, d'un individu qui doit avoir étudié la médecine et peut-être la chirurgie moindre; puis, d'une femme à tête grande, cheveux blonds, nez épais, bouche très-grande, allant de compagnie avec une autre femme un peu plus belle; arrive à la file une autre fille d'Eve, qui touche fortement par en haut; un quidam doté d'un visage large et parfait, plein de tâches de rousseur,

— Vous n'avez donc pas reçu ma lettre?

Et le père Pascal s'enfuit chez le facteur qui en possédait une collection à son adresse, dans laquelle se trouvait celle du courrier.

— Tu reviendras chez moi, dit le père Pascal au facteur.

— Et le bâton?

— Je le garde pour le farceur qui se joue de moi depuis si longtemps, j'espère que Dieu me fera la grâce de me le faire découvrir.

Le malheureux Pascal interrogeait tous les voyageurs, leur demandait s'ils connaissaient ce terrible personnage, il leur montrait ses lettres, mais les lettres ne portant pas de signatures et l'écriture étant changée chaque fois, il était impossible de deviner.

Un beau jour, oh! c'était un beau jour pour le père Pascal, il reçut une lettre qui portait ces mots :

« M. Pascal, j'abandonne les voyages, il est donc probable que c'est pour la dernière fois que j'ai l'honneur de vous dire que votre bouillon était très-bon, mais un peu trop cher. »

Pendant trois mois le père Pascal vécut tranquille, il reprit des couleurs, disparues au milieu de ses tribulations;

bouche grande, une grande lacune à la mâchoire supérieure; un estafier pourvu de dents complètes, outre la dent de l'œil droit; un quatrième, orné d'une barbe rare ou aucune; ou embelli de couleurs allant dans le violet; les toiles de cire; les teints saints; les vessies de chaleur au visage, et cinquante autres gentillesse de ce genre, le assaisonné d'une énorme quantité de fautes d'orthographe, et vous serez forcé de convenir que le *Recueil* a quelque peu besoin, dans son intérêt, d'une petite mercuriale, et qu'un peu plus de respect pour le bon sens, la langue et le public, lui siérait assez bien. » (*Tribune Suisse.*)

L'Univers, journal ultramontain français, fulmine une bulle contre la Suisse, et voudrait exciter contre elle Louis-Napoléon. — Sans prétendre que, dans notre pays, tout le monde se soit toujours conduit comme on aurait dû le faire, nous pouvons dire à *L'Univers* qu'il ferait infiniment mieux de se mêler de ses propres affaires et de nous laisser tranquilles: il appartient à cette catégorie de gens qui gâtent tout ce qu'ils touchent; et, ce qu'il y a de bien certain, c'est que si les bons rapports se maintiennent (prenons la chose au pis, et disons: se rétablissent) entre la France et la Suisse, ce ne sera pas parce que *L'Univers* s'en sera mêlé, mais bien malgré son intervention. (*Cour. Suisse.*)

NOUVELLES DES CANTONS.

BERNE. — CONSEIL EXÉCUTIF. — *Séance du 26 décembre 1851.* — à Utzenstorf le nommé Jg. Kehrl, âgé de 31 ans, a tenté de se suicider en prenant de l'arsenic; par suite de prompts secours médicaux, on est parvenu à le sauver.

Le président du Grand Conseil persiste à ce que cette autorité soit convoquée pour le 8 janvier.

— Dans sa séance du 27, le Conseil exécutif a terminé la discussion du budget, qui promet un déficit de 354,745 fr. féd. La direction des finances est chargée de faire au Grand Conseil un rapport pour le couvrir, sur la base d'une augmentation d'impôts.

— La température offre actuellement un phénomène remarquable. Tandis qu'à la plaine règnent le brouillard et le froid, les contrées élevées jouissent d'un ciel magnifique et d'un temps presque chaud. La même chose a lieu dans le canton de Zurich et ajoutons en Valais.

— Jusqu'au 26 décembre on a échangé dans les bureaux du canton pour 4,600,000 fr. d'anciennes monnaies, tant en argent d'Allemagne (plus de deux millions) qu'en argent suisse (2,514,000 fr.)

— D'après la *Berner-Zeitung*, la fortune des 13 abbayes ou corporations de Berne s'élevait en 1847 à 4,667,763 francs anciens (6,764,802 fr. 23 c.) pour 4,845 sociétaires. Sur cette somme, le fonds des pauvres se monte à 1,970,591 fr. ancien; les intérêts du reste de la somme (2,662,184 fr. ancien) sont répartis entre tous les membres.

ZURICH. — On lit dans le *Nouvelliste*:

« Le Grand Conseil de Zurich qui avait mar-

mais un matin, matin fatal, il reçut une lettre de Paris, qu'à peine put-il lire, tellement l'émotion et la colère le suffoquaient.

« M. Pascal, disait cette lettre, les circonstances m'obligent de reprendre les voyages, j'aurai donc de nouveau l'avantage de correspondre avec vous et toujours pour vous dire que votre bouillon était très-bon, mais un peu trop cher. »

Mais cet homme là veut ma mort! s'écria le malheureux Pascal, qu'il me tue de suite, j'aime mieux ça... c'est indigne... infâme... Mais si le bon Dieu était juste... il me mettrait cet individu sous la main pour que je le pulvériser... Allez il vaut mieux n'y plus penser...

Mais il paraît que cette lettre n'était qu'un épouvantail, car ce fut la dernière.

Eh bien! croira-t-on que depuis ce moment le père Pascal vend des bouillons en quantité?

— Comment donc?

— C'est qu'il ne les fait plus payer du tout.

EMILE DOUILLON.

ché jusqu'à présent si parfaitement d'accord avec son gouvernement, dont quelques hommes regardaient d'un air presque superbe d'autres cantons plus agités, le Grand Conseil de Zurich a fait, dans sa dernière session, quelque opposition au conseil exécutif.

» Il s'agissait de l'examen de la gestion, de 1850 et du budget de 1852. On a blâmé d'abord des allocations en maints endroits outrepassées et demandé qu'à l'avenir on ne pût dépasser aucune allocation sans l'autorisation du Grand Conseil. Cette proposition a été renvoyée au préavis du conseil exécutif.

» On a blâmé le système existant, consistant à faire, suivant les conseils de la vieille économie politique et l'exemple des rois d'Égypte, des provisions de grains dans des greniers de l'Etat; on n'a pas osé cependant se départir actuellement de cette manière de faire, crainte de la famine.

» On a regretté l'absence assez longue de quatre conseillers d'Etat qui font partie de l'Assemblée fédérale et proposé qu'il ne pût dorénavant y en avoir que deux; il serait bon, en effet, que pour avoir une représentation plus rapprochée des masses et moins gouvernementale, les cantons renoncassent spontanément à se faire représenter par trop de conseillers d'Etat; deux sont bien suffisant, l'un au Conseil national et l'autre au Conseil des Etats; or, Zurich en ayant quatre, il est tout naturel que la proposition de réduire ce nombre à deux, ait été prise en considération et renvoyée à l'examen d'une commission.

» Ces discussions ont, paraît-il, un peu rompu la monotonie des délibérations de ce Grand Conseil à l'ordinaire si calme et si mesuré. »

FRIBOURG. — La cour d'assises a ouvert la dernière session de cette année. Elle aura à juger une bande de 42 voleurs et receleurs qui exploitaient les cantons de Fribourg, Berne, Soleure, Neuchâtel et Vaud, on dit même qu'elle avait des ramifications jusque dans le double canton de Bâle. Les chefs de cette bande étaient le jeune Ribotel, Vonlauten et Wenzler, de Schaffhouse. Ces trois forçats, déjà plusieurs fois repris de justice, ont paru sur les bancs des accusés avec l'uniforme de la maison de force et les fers aux pieds.

Il y a quelque temps, ils étaient parvenus à briser leurs chaînes et étaient sur le point de s'évader. Alors on leur a donné des chaînes du poids de 25 livres. Ces trois redoutables brigands étaient devenus la terreur des contrées qu'ils exploitaient avec leur bande.

Quand ils auront été jugés à Fribourg, ils seront extradés dans les autres cantons susmentionnés pour répondre aux nombreux vols dont ils sont accusés.

Les objets volés, exposés dans l'hémicycle de la cour d'assises, formant une masse effroyable: linge, hardes, vaisselle, comestibles, passe-partout, etc. Ils ont encore volé, avec effraction, de l'argent dans plusieurs endroits.

Les débats de cette affaire dureront plusieurs jours. Viendra ensuite, outre plusieurs petites causes, l'affaire Dietrich, accusation de meurtre; puis celle de Monney et Thalmann, prévenus de vol avec effraction à la direction de l'intérieur, dont ils étaient secrétaires.

BALE-VILLE. — On construit dans cette ville un nouvel hôtel des postes qui coûtera environ 340,000 fr.

THURGOVIE. — Le Grand Conseil de ce canton a délibéré définitivement et voté la loi sur le jury et toutes les lois d'organisation qui en sont la conséquence. D'après cette loi, les assises se tiendront alternativement à Frauenfeld et à Weinfelden. Chaque cercle nomme trois fois autant de jurés que de membres au Grand Conseil. Les jurés reçoivent une indemnité de 2 fr. par jour et une indemnité de 70 cent. pour frais de voyages. La loi sera mise en vigueur à dater du 1er juillet 1852.

NEUCHÂTEL. — Suivant le *Republicain*, quelque agitation se manifesterait sur divers points du canton; elle ne s'est traduite jusqu'ici que par des bruits inquiétants qui ont couru ces jours derniers à Neuchâtel.

SAINT-GALL. — La société des artisans de St-Gall et d'Appenzel a le projet de former une exposition industrielle qui aurait lieu le 2 août 1852 à St-Gall, et qui donnerait une idée com-

plète du degré de perfection qu'ont atteint les métiers et l'industrie dans ces deux cantons.

(Bund.)

GENÈVE. — Mercredi 24, la nouvelle route d'Hermence a été livrée à la circulation dans toute sa longueur. A cette occasion, les communes de Collonges-Bellerive et d'Hermence avaient préparé de petites fêtes. Deux pièces d'artillerie de l'Etat avaient été commandées pour cette solennité, elles ont célébré cette journée par des saives répétées en bas de la côte de Cognoy et à Collonges-Bellerive; en outre, le bruit des boîtes des communes et de particuliers n'a cessé de se faire entendre.

A neuf heures du matin, le Conseil d'Etat et le bureau du Grand Conseil se sont rendus en corps sur cette nouvelle route pour assister à son inauguration. Ils ont été reçus en bas de la côte de Cognoy par M. Turrettini-Favre, maire de Cognoy, qui a prononcé sur la circonstance un discours animé des meilleurs sentiments.

Vers midi, on est parti pour Hermence: à l'entrée, M. Nyauldt, le maire, entouré du conseil municipal de la commune attendait le Conseil d'Etat et le bureau du Grand Conseil sous un arc de verdure préparé pour la circonstance. M. le maire, dans un discours, a témoigné tout le bonheur qu'éprouvait la population d'Hermence de voir enfin achevée la route monumentale si souvent projetée, avant comme après la réunion d'Hermence à Genève, et qui semblait devoir s'ajourner indéfiniment.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

France.

On écrit de Genève :

Il y a eu dimanche, à Ferney-Voltaire, à la votation, très peu de non, 15 ou 16. La localité est dit-on, toute bonapartiste, bêtes et gens. Cependant, pour assurer toute la liberté désirable aux électeurs, on n'avait fait imprimer qu'un très petit nombre de non, et le maire, placé d'un côté de l'urne électorale, offrait des oui à tout venant, tandis que de l'autre côté l'adjoint faisait mine d'être là pour délivrer des non, mais n'en donnait effectivement à personne.

Il était impossible de trouver un moyen plus ingénieux de rendre la liberté et le secret du vote efficaces pour la république de M. Bonaparte.

Le 24. Pendant qu'un grand nombre de journaux fidèles à leur principe n'ont pas encore pu reparaitre, et sont bien probablement enterrés à jamais, et que les autres doivent se soumettre aux formalités les plus humiliantes, à l'absence de toute discussion, à la censure pour remplir leurs engagements vis-à-vis de leurs abonnés, la presse bonapartiste s'en donne à cœur joie et prend de l'extension. L'autre jour apparaissait le *Public*, journal qui se vend dans les rues au prix que lui coûte son timbre, c'est-à-dire cinq centimes; il serait assez curieux de savoir où il trouve ses autres frais; voici maintenant que le prospectus d'un nouveau journal quotidien intitulé la *Démocratie napoléonienne*, format du *Constitutionnel*, vient de paraître.

— On lit dans le *Nouvelliste de Marseille* :

« Le prince Louis-Napoléon, qui vient de donner déjà à Marseille une éclatante preuve de sa sollicitude au sujet de la prochaine construction d'une bourse monumentale, se propose de doter notre belle cité d'une cathédrale digne de son importance, digne de la majesté du culte catholique. »

— Les votes continuent à arriver des départements et les préparatifs à se faire à Notre-Dame. On a maintenant le scrutin définitif de 45 départements et le scrutin partiel de 38 autres. Résultat: 6,869,164 votants. Oui, 6,313,454; non, 555,710... Il est impossible qu'une débâcle soit plus complète. Nos ex-montagnards (Nous en possédons encore quelques-uns pour notre joie) sont surtout dans un état d'exaspération impossible à décrire, et j'y renonce: mais il faut entendre surtout leurs philippiques contre le suffrage universel: « Cet absurde système inventé par la force pour faire obéir légalement la bêtise, » (textuel), et les regrets touchants qu'ils donnent enfin à feu la loi du 31 mai, pour se faire une légère idée du changement que le

malheur apporte dans le caractère et les convictions d'un thaboriste enragé!

— Le 26. Quant aux autres généraux qui sont à Ham, on ne parle point encore de leur mise en liberté. On affirme cependant que M. Baze doit obtenir l'autorisation de se retirer à Agen, mais avec la défense absolue d'en sortir, sous peine d'être réintégré dans cette triste forteresse. M. Duvergier de Hauranne sera, de son côté, fort probablement contraint de quitter le département du Cher où il est cordialement détesté. Lors du mouvement socialiste, ses amis n'ont pas bougé: on l'a donc accusé bien à tort, suivant moi, d'être une cause de troubles et d'émeutes dans le pays. Ce n'était pas vrai, mais sa position n'en est pas moins intenable, et il abandonne son château d'Herris pour aller en Suisse, disent les uns, en Italie affirment les autres.

On commence à parler d'un projet gigantesque, souvent agité, toujours remis à des temps meilleurs, projet qui consisterait à surmonter l'arc de triomphe de l'Etoile d'un char colossal attelé de quatre chevaux de bronze et portant l'empereur couronné par la victoire. La statue de l'empereur n'aurait pas moins de dix mètres de haut: c'est vous dire les proportions de l'ensemble, et les difficultés innombrables que présenterait cette conception. J'ajoute qu'elle est accueillie avec faveur à l'Élysée.

— A 6 heures. Rien de très-nouveau: comme la conversion du 5 pour 100 paraît une chose décidée, il restera aux alentours du pair, et les spéculateurs vont se jeter sur le 3 pour 100.

— On affirme que le président n'attend plus que sa proclamation officielle pour faire paraître une adresse au peuple français et un manifeste à l'Europe... Ces deux documents, l'un et l'autre fort importants, sont tout prêts. Quant à la Constitution, elle ne sera pas longue, et je serai bien étonné si elle dépassait douze ou quinze articles.

— Les journaux anglais confirment décidément le remplacement de lord Palmerston, au ministère, par lord Granville; voici quelques détails assez intéressants sur cet homme d'Etat:

« Granville, George Leveson-Gower, deuxième comte de Granville, est né en 1815. Il a pris ses degrés I Christ-Church, à l'université d'Oxford. Pendant un temps assez court, il a été attaché à l'ambassade britannique de Paris, puis sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Il fut nommé commissaire des chemins de fer en 1846 dans l'année même où il héritait du titre de comte, grand-veneur de la reine en juillet 1846, vice-président du conseil de commerce en 1848; député de Morpeth au parlement en 1837, poste qu'il quitta en 1840 pour aller de 1841 à 1846 représenter les électeurs de Lichfield dans la même assemblée; major en second de la *Geomanry* du Staffordshire en 1848. C'est le comte Granville qui a rempli les fonctions de président de la commission royale pour la grande exposition de 1851. Le premier comte du nom était un diplomate distingué. C'était l'oncle du deuxième duc de Sutherland. Il a été longtemps connu sous le nom de lord Granville-Leveson-Gower. »

On paraît d'ailleurs assez convaincu que le ministère ainsi reconstitué n'aura pas une longue durée; vous vous souvenez des difficultés qui lors de la dernière crise ont ramené le cabinet démissionnaire, et lord Palmerston aux affaires, elles pourront se représenter.

Allemagne.

Une lettre de Prague annonce que le comte de Chambord compte y séjourner quelque temps. On écrit aussi de Berlin que les légitimistes espèrent beaucoup du coup d'Etat. « Autrefois, disent-ils, la question se débattait entre les rouges, et l'ordre social; maintenant la légitimité n'aura plus devant elle que Napoléon seul, et la nation pourra choisir sans autre obstacle entre la monarchie et la république. »

Le comte de Chambord ne hasarderait jamais sa personne témérairement, et on ajoute qu'il espérerait aussi peu de succès d'une pointe sur la France qu'il y en eût dans les entreprises du prince Bonaparte sur Boulogne ou Strasbourg. Il attendra. Des bruits de fusion reviennent cependant sur l'eau, et la *Feuille constitut. de Bohême* dit:

« Mieux tard, que jamais; on reprend des démarches dans ce sens. »

Autriche.

Le feld-maréchal comte Radetzky a reçu du gouvernement les pouvoirs les plus étendus à l'effet de réprimer avec la plus grande énergie tout mouvement révolutionnaire qui éclaterait dans la Lombardie. On croit toutefois qu'il n'y aura aucune levée de boucliers bien que les gens riches fussent disposés à faire une manifestation. On est convaincu que les masses ne s'y joindront pas. (Nouv. Gaz. de Prusse.)

Turquie.

CONSTANTINOPLE. 9 décembre. — Le sultan destine un cadeau au président Louis-Bonaparte, consistant en huit étalons magnifiques qui sont déjà partis pour Marseille par le vapeur *Ajaccio* et accompagnés d'un attaché à l'ambassade française.

Amérique.

CALIFORNIE. — Les nouvelles des mines sont de plus en plus merveilleuses. On évalue à plus de 300 millions de francs le produit qu'elles donneront cette année: la production de l'or, loin de diminuer, suit une progression rapide et constante. Le sol paraît inépuisable. Incessamment de nouveaux gisements sont découverts; le dernier que signalent les journaux californiens a été trouvé dans l'île de la reine Charlotte, possession anglaise située au nord-ouest de l'Oregon. On est vraiment tenté de croire que, dans ce pays fabuleux, le précieux métal existe partout.

Les exploitations agricoles donnaient les plus beaux résultats; la fécondité du sol est incomparable; là, nous le répétons, est la véritable et intarissable source de richesses de ce pays, envers lequel la nature s'est montrée si prodigue.

La paix régnait sur les frontières, et les Indiens se montraient, en général, disposés à vivre désormais en bonne intelligence avec les blancs. Un petit nombre de tribus seulement se montraient encore hostiles.

Afrique.

Le *Clamor publico* publie une lettre de Gibraltar du 9 de ce mois, suivant laquelle l'empereur de Maroc se serait refusé de ratifier le traité négocié entre l'amiral Dubourdieu et le bey de Tanger. L'empereur marcherait à la tête de 40,000 hommes vers ces côtes. Deux bateaux à vapeur seraient partis de Gibraltar pour Tanger afin de recevoir les résidents étrangers.

VARIÉTÉS.

L'ARSENIC.

Notre célèbre compatriote, le docteur Tschudi, de St-Gall, demeurant à Vienne, donne dans le journal médical de Vienne des notices très-intéressantes sur l'habitude de manger de l'arsenic. Cette habitude singulière, dit-il, existe chez les paysans de quelques parties de la Basse-Autriche et de la Stirie, notamment dans les contrées montagneuses touchant à la Hongrie. Les mangeurs de poison ont un double but, par cet usage dangereux.

Le premier est de s'approprier un aspect sain et frais et de se donner un certain degré d'en-bonpoint. Il arrive donc très-souvent que de jeunes paysans et de jeunes paysannes ont recours à ce moyen, pour se rendre réciproquement aimables, et, de fait, ils atteignent leur but avec un succès étonnant, car c'est justement les jeunes mangeurs de poison qui se distinguent ordinairement par un teint des plus florissants et par un extérieur plein de santé. De plusieurs exemples, je n'en citerai qu'un :

Une fille saine, mais maigre et pâle, demeurant à une métairie de la commune de H..., avait un amant qu'elle voulait fasciner davantage à l'aide d'un extérieur plus attrayant. Elle eut donc recours à ce moyen bien connu, et prit, quelques fois par semaine, de l'arsenic. Le succès désiré ne se laissa pas attendre; au bout de quelques mois elle était bien faite, elle avait de belles joues rouges, enfin elle était entièrement

au goût de son amant. Mais pour augmenter l'effet, elle eut l'imprudence de continuer les doses d'arsenic en les prenant plus fortes, et elle tomba victime de sa vanité. Elle mourut empoisonnée dans une agonie douloureuse.

Le nombre des cas de mort par suite d'une consommation trop forte d'arsenic est assez grand, surtout chez les jeunes gens; mais ordinairement ce n'est que le confessionnal ou le lit de mort qui révèle leur secret.

Le second but que les mangeurs de poison ont en vue, est de se faciliter la respiration à l'ascension des montagnes. Toutes les fois qu'ils se mettent en route pour monter, ils se pourvoient d'un petit morceau d'arsenic, qu'ils mangent ensuite petit-à-petit. L'effet en est surprenant: avec une facilité extrême, ils montent alors des hauteurs qu'ils ne graviraient sans cela qu'avec les plus grandes peines de respiration.

D'après les assertions de quelques-uns de ces mangeurs de poison, la dose d'arsenic qu'ils prennent, en commençant, est un morceau de la grosseur d'une lentille, soit le poids d'un demi-grain. Pour s'y habituer, ils prennent cette quantité d'arsenic pendant assez longtemps, quelques fois par semaine, le matin à jeun; et après, ils augmentent avec précaution, progressivement. Le paysan R..., de la commune de A..., un vieillard robuste de soixante ans et qui jouit d'une très-bonne santé, en prend déjà maintenant un morceau d'environ quatre grains chaque fois! Depuis plus de 40 ans il suit cette habitude, héritée de son père, et qu'il transmettra aussi à ses fils.

Il faut bien noter, que ni sur lui, ni sur aucun de tant d'autres mangeurs de poison, le moindre symptôme d'un malaise d'empoisonnement par l'arsenic ne se fait observer, et qu'en mangeant par hasard de cet acide arsenical, et s'en abstenant au contraire pendant quelque temps, des symptômes de maladie se déclarent, qui ont la plus grande ressemblance avec les premiers degrés d'empoisonnement par l'arsenic. M. le docteur Tschudi ajoute que les voituriers de Vienne emploient souvent l'arsenic pour donner aux chevaux un extérieur brillant et rond, et que d'ailleurs l'usage de l'arsenic ne devient pas aussi facilement une passion que celle bien connue de l'opium.

DERNIÈRES NOUVELLES.

France.

M. Emile de Girardin rentre comme rédacteur de la *Presse*, après avoir annoncé qu'il allait quitter Paris et la France. La *Presse* annonce qu'elle ne s'occupera de politique que dans la mesure de la liberté que les lois projetées lui laisseront.

— M. Victor Hugo, aujourd'hui réfugié à Bruxelles, est sous le coup d'un mandat d'amener, comme inculpé d'avoir fait placarder dans la nuit du 3 au 4, un appel aux armes portant sa signature. Ses deux fils sont détenus depuis plusieurs mois pour délits de presse.

L'effectif actuel de la garnison de Paris et banlieue (les forts compris), n'est plus que de 58,000 hommes. Celui de la première division militaire, comprenant Versailles, Meun, Orléans, en est de 110,000 hommes plus deux mille hommes environ de gendarmerie, tant mobile que départementale.

Le nombre des détenus de Ham se réduit aujourd'hui le 7; celui des Montagnards renfermés dans la prison de Mazas est de 19. Les ex-représentants Pean et Miot en ont été extraits, il y a déjà quelques jours, pour être mis en jugement, le premier à Orléans, le second à Nevers à la suite de faits insurrectionnels ayant eu lieu dans leurs départemens respectifs, et dans lesquels ils se trouvent impliqués.

JORIS, gérant.

ANNONCES.

La Chancellerie d'Etat DU CANTON DU VALAIS

Croit devoir rappeler au public que les 5 premiers Titres du 3^e Livre du Code civil, comprenant les articles 566 à 988 et la loi transitoire du 4 juin 1851 sur la mise en vigueur des titres prémentionnés, sont exécutoires dès le premier janvier prochain.

Cette partie du Code civil traite des matières les plus importantes (testaments, successions, donations entre-vifs); elle est indispensable pour la plupart de citoyens et notamment pour les juges, avocats, notaires, etc.

Des exemplaires sont en vente à la Chancellerie d'Etat. On en trouvera aussi chez MM. les receveurs de district. Sion, le 22 décembre 1851.

LE PALLADIUM,

COMPAGNIE D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE ET L'EXPLOSION DU GAZ.

Autorisé par ordonnance du gouvernement français.

Capital social : CINQ MILLIONS de francs.

Le *Palladium* que le progrès de ses opérations et l'acquisition qu'il a faite du portefeuille de la Compagnie Lyonnaise ont placé au premier rang des compagnies d'assurances, avait sous sa garantie au 31 décembre 1849, plus de **un milliard trois cent millions** de francs de valeurs assurées, donnant une recette annuelle de **un million quatre cent mille francs**.

Le *Palladium* assure à des primes très modérées contre l'incendie toutes les propriétés mobilières et immobilières.

Il assure également le risque des locataires et le recours des voisins.

Il garantit pareillement le créancier hypothécaire en cas d'incendie de son hypothèque.

Le montant des dommages, réglés de gré à gré, ou évalué par experts est payé comptant.

Les représentants du *Palladium* dans le canton du Valais sont :

MM. Maurice BOCHATAY, à Sion; Alexandre BUSSIEN, au Bouveret; PONT père, président, à Chamoson; Louis GAY, à Martigny-Bourg

A LOUER

Un premier étage, dans la maison Theiler, rue de Coathy, à Sion.

S'adresser à l'imprimerie du Journal.

A VENDRE OU A LOUER

Une maison avec grange, écurie et dépendances, le tout entouré d'environ mille toises de 6 pieds de bonnes terres, sur la grande-route, à Gottefrey, sous Saxon, dans une position très-avantageuse pour l'établissement d'une pinte ou d'une auberge. S'adresser au notaire Elie Gay, à Martigny.

AVIS.

Vient de paraître à la librairie *Calpini-Albertazzi* à Sion.

L'AMI DE L'ENFANCE,

ou

PREMIER LIVRE DE LECTURE

pour

les écoles primaires du Valais.

Ouvrage autorisé par le département de l'instruction publique.

Prix, cartonné 45 centimes.